



Direction de l'instruction publique et de la culture

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
+41 31 633 85 11
bkd@be.ch
www.be.ch/inc

Direction de l'instruction publique et de la culture, Sulgeneckstr. 70, 3005 Berne

Conférence des directrices et directeurs cantonaux
de l'instruction publique

Berne, le 14 décembre 2023

2020.BKD.1790 / 1421029

Lettre accompagnant l'audition sur la révision du plan d'études cadre des écoles de maturité

Mesdames, Messieurs,

Dans votre lettre du 12 septembre 2023, vous nous avez informés de l'ouverture de la procédure d'audition sur la révision du plan d'études cadre des écoles de maturité du 9 juin 1994. Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position à ce sujet.

En complément de nos réponses au questionnaire en ligne, nous résumons ci-après la position de la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne concernant les points centraux du plan d'études cadre actualisé.

Nous sommes favorables à la révision du plan d'études cadre, qui date de plus de 25 ans, et considérons dans l'ensemble que l'ébauche de plan d'études cadre proposée et la direction prise sont appropriées. La teneur du projet permet de bien positionner les gymnases dans le système de formation suisse. De manière générale, nous sommes « plutôt d'accord » avec les parties « Principes de base », « Thèmes transversaux » et « Plans d'études cadre disciplinaires ». Cependant, nous estimons que certaines parties des thèmes transversaux et des plans d'études cadre disciplinaires nécessitent d'être retravaillées.

Nous vous communiquons donc les informations suivantes :

Remarques générales

- Selon nous, le statut et le destinataire des propositions de mises en œuvre ne sont pas clairs. Il faut préférer une formulation potestative au lieu de l'indicatif, qui suggère un certain caractère obligatoire. En outre, il convient de privilégier une mise en œuvre harmonisée au niveau cantonal plutôt qu'adaptée à chaque école.
- Il faut contrôler les termes et définitions utilisés dans le plan d'études cadre pour vérifier s'ils sont employés de manière correcte et cohérente et qu'il n'y pas de redondance (p. ex. le terme « haute école »).
- Les tableaux et illustrations manquent parfois de clarté et ne sont la plupart du temps pas référencés dans le texte. Afin de mieux illustrer le texte qui précède, ils devraient être retravaillés.

Thèmes transversaux

- Aucun concept clair ne ressort du domaine « Interdisciplinarité ». Il manque des réflexions introductives générales sur l'interdépendance des disciplines et sur l'interdisciplinarité. De plus, la partie « Propositions de mise en œuvre dans les cantons » de ce domaine n'est pas précise d'un point de vue linguistique et ses contenus sont en partie incompréhensibles.
- Nous approuvons la valeur accordée aux compétences de base constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures. Il est important et correct que celles-ci soient inscrites dans le plan d'études cadre. Selon nous, une base commune est essentielle pour savoir quelles compétences sont nécessaires pour atteindre les compétences de base constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures. Nous rejetons cependant strictement le développement d'une sorte de « prématurité ». Pour nous, la mise en œuvre d'un tel projet représenterait un défi de taille.
- Nous approuvons le chapitre sur la propédeutique scientifique et celui sur l'éducation au développement durable. Ce dernier est par ailleurs un exemple positif de description des thèmes transversaux (contrairement à l'interdisciplinarité).
- Nous approuvons l'importance accordée à l'éducation à la citoyenneté, mais celle-ci devrait aussi faire partie des thèmes transversaux, en particulier dans le cadre de la discipline Histoire. En outre, nous tenons à relever qu'entre l'expression allemande « Politische Bildung » et l'expression française « Éducation à la citoyenneté », il y a des différences culturelles concernant les approches et les opinions en lien avec cette thématique (mais pas à propos des contenus).
- Le thème transversal « Numérique » est rédigé de manière très générale et devrait être complété. Dans une société où le numérique est omniprésent, les objectifs de formation du gymnase et les compétences qui y sont liées ne peuvent être atteints que par une prise en compte stricte du numérique.

Plans d'études cadre disciplinaires

- De manière générale, nous approuvons le fait de définir des plans d'études cadre pour chaque discipline. Toutefois, ces derniers sont pour la plupart trop denses et trop concrets. Ils ressemblent ainsi plutôt à des plans d'études détaillés. En particulier concernant la nouvelle discipline fondamentale Économie et droit, le plan d'études cadre spécifique à la discipline semble décrire une branche qui nécessiterait six leçons hebdomadaires. Comme ce n'est pas le cas dans tous les cantons, il convient de redimensionner ce point.
- Les plans d'études cadre disciplinaires suivants font exception quant à l'étendue de leur contenu : Philosophie, Géographie, Français langue première, Histoire, Informatique et Arts visuels.
- Comme pour le domaine Éducation à la citoyenneté, nous attirons l'attention sur les approches culturellement différentes selon les régions linguistiques concernant la discipline Géographie.
- Nous approuvons la direction prise pour les options spécifiques et complémentaires en tenant compte de la liberté cantonale. Cependant, l'ensemble des options spécifiques et complémentaires établies depuis longtemps doivent figurer dans le plan d'études cadre, même celles qui ne font pas partie du domaine fondamental.

La position générale défendue par la Direction de l'instruction publique et de la culture est également celle des instances cantonales déterminantes, que nous avons incluses dans l'audition.

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à nos réflexions et commentaires sur la révision du plan d'études cadre, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Direction de l'instruction publique et
de la culture



Christine Häslér
Conseillère d'État